



# INSCRIPTIONS SAISON 2021-2022



La pratique du Tir à l'Arc vous intéresse : les ARCHERS DU STADE AURILLACOIS sont prêts à vous accueillir et vous font part des renseignements suivants :

## LES MEMBRES DU BUREAU

- ✓ **Pierre CASAGRANDE** *Coprésident*  
102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC ☎ 06.08.63.37.85 – Mail : [pmc-batillac@cegetel.net](mailto:pmc-batillac@cegetel.net)
- ✓ **Jacques MAURÉ** *Coprésident*  
La Course du Mouton 15220 ROANNES ST MARY ☎ 06.83.41.06.17 – Mail : [jacques.maure@aliceadsl.fr](mailto:jacques.maure@aliceadsl.fr)
- ✓ **Nadine AUTARD** *Secrétaire*  
102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC ☎ 06.74.29.30.13 – Mail : [nadine-15@neuf.fr](mailto:nadine-15@neuf.fr)
- ✓ **Gérard VARRE** *Trésorier*  
20, rue de Firminy 15000 AURILLAC ☎ 06.12.55.70.32 – Mail : [ge.varre@yahoo.fr](mailto:ge.varre@yahoo.fr)

## LA LICENCE

La licence assurance est obligatoire pour la pratique du tir à l'arc dans un club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Elle est délivrable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, exigible à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, et valable jusqu'au 31 août 2022. La licence, dont le tarif annuel est variable selon les catégories (voir au verso), donne droit :

- à une assurance couvrant votre responsabilité civile pour la pratique du tir à l'arc sur l'ensemble du territoire français,
- aux initiations et entraînements animés par des diplômés de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- à participer à des rencontres amicales et à des compétitions officielles départementales et régionales,
- au prêt de l'arc pour la première année.

Lors de la 1<sup>ère</sup> souscription de la licence, vous devez obligatoirement:

- joindre un certificat médical, datant de moins d'un an, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition. Le certificat médical est valable pour 3 années (2 renouvellements de saisons sportives maximum) sous réserve de satisfaire chaque année à un questionnaire de santé. Pour les mineurs hormis les Poussins, la production d'un certificat médical n'est plus obligatoire sauf si les réponses au questionnaire de santé conduisent à un examen médical.

- prévoir l'achat de petit matériel (6 flèches, 1 palette, 1 protège-bras, 1 dragonne, 1 carquois) et d'un tee-shirt. Un pack comprenant ce petit matériel et un tee-shirt vous est proposé à la vente au tarif de 85 €.

A compter de la seconde année de pratique et à partir de la catégorie « minimes » (13 ans), il vous sera demandé une location de 20 € par trimestre ainsi que, si vous conservez l'arc pendant la semaine, un chèque de caution de 150 € non encaissé.

Pour les adultes (18 ans et plus), les arcs vous seront remis pour la durée de la saison sportive et seront placés sous votre responsabilité ; il vous sera demandé un chèque de caution de 150 € non encaissé.

Aucun accident ne saurait être imputable au club qui décline toute responsabilité.

## LES ENTRAÎNEMENTS

Ils ont lieu au *Gymnase Marie Marvingt (site de Peyrolles)* à Aurillac :

Initiation et perfectionnement	Vendredi	de 18h à 19h 30'	- Initiation pour les archers débutants jeunes (poussins, benjamins minimes, cadets, juniors) et adultes - Perfectionnement pour les archers autonomes (jeunes et adultes : 2 <sup>ème</sup> année de licence)
Entraînement compétitions et Tir libre	Mardi Jeudi samedi	de 18h à 21h de 19h à 22h de 14h à 18h	- Archers ayant obtenu un niveau suffisant pour tirer à 18 mètres - Archers autonomes et/ou participants aux compétitions

### PAS D'INITIATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail: [archerstadeaurillacois@gmail.com](mailto:archerstadeaurillacois@gmail.com)

Les 2 premières séances d'initiation des vendredis 17 et 24 septembre sont offertes..., alors N'HÉSITEZ PAS, VENEZ ESSAYER LE TIR A L'ARC!!!

**IMPORTANT** : Le PASS SANITAIRE sera obligatoire au 1er septembre pour les adultes et au 1er octobre 2021 pour les mineurs à partir de 12 ans.

Site internet: <http://club.sportsregions.fr/stadeaurillacois>

**LES CATEGORIES D'AGE ET LE TARIF DES LICENCES**  
**SAISON 2021/2022**

Catégories	Âges requis en 2022	Tarifs annuels	« Pack petit matériel » et Tee-shirt (1 <sup>ère</sup> année de licence)	TOTAL
POUSSINS (P)	né(e)s entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013 <b>(9 et 10 ans)</b>	<b>64,00 €</b>	<b>85 €</b>	<b>149 €</b>
JEUNES (J)	né(e)s entre le 01.01.2002 et le 31.12.2011	<b>73,00 €</b>	<b>85 €</b>	<b>158 €</b>
Benjamin(e)s B)	né(e)s entre le 01.01.2010 et le 31.12.2011 (11 à 12 ans)	73,00 €	85 €	158 €
Minimes (M)	né(e)s entre le 01.01.2008 et le 31.12.2009 (13 à 14 ans)	73,00 €	85 €	158 €
Cadet(te)s (C)	né(e)s entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007 (15 à 17 ans)	73,00 €	85 €	158 €
Juniors (J)	né(e)s entre le 01.01.2002 et le 31.12.2004 (18 à 20 ans)	73,00 €	85 €	158 €
<b>ADULTES</b>	né(e)s avant le 31.12.2001			
<b>Pratique en club et en compétition (A)</b>		<b>99,00 €</b>	<b>85 €</b>	<b>184 €</b>
<b>Pas de pratique (E)</b>		<b>86,00 €</b>	-	-
Sénior 1 (S1)	né(e) <b>entre</b> le 01.01.1983 et le 31.12.2001 (21 à 39 ans)	99,00 €	85 €	184 €
Sénior 2 (S2)	né(e) <b>entre</b> le 01.01.1963 et le 31.12.1982 (40 à 59 ans)	99,00 €	85 €	184 €
Sénior 3 (S3)	<b>né(e) avant</b> le 01.01.1963 (60 ans et plus)	99,00 €	85 €	184 €
<b>CONVENTIONS</b>	Uniquement sur présentation de la licence compétition des fédérations concernées			
- FFH* (H)	*L'adhérent(e) devra s'acquitter de la licence FFH auprès de la F.F.H. et ne paiera au club que le montant de la part club.	<b>*30,00 €</b>	<b>85 €</b>	<b>115 €</b>
- FFSA (H)		<b>50,00 €</b>	<b>85 €</b>	<b>135 €</b>
- FFSU (U) et UNSS (S)		<b>50,00 €</b>	<b>85 €</b>	<b>135 €</b>
DECOUVERTE (D)	<b>Pas de condition d'âge - 1<sup>ère</sup> licence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022</b>	<b>32 €</b>	-	-

**Réductions :**

- ❖ de 12 € à partir du second membre d'une même famille.
- ❖ de 10 € pour les licencié(e)s bénéficiaires de la CARTE A+ 2019
- ❖ **de 15 € pour les licenciés de la saison 2021/2022 (non cumulable)**

**Sont également acceptés les chèques « PASS CANTAL » et le « Pass'Sport »**